

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
Du Lundi 06 Juillet 2020**

Date de la convocation : 29/06/2020

Date d'affichage : 29/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	19	20

**L'an deux mille vingt, le six juillet à dix-neuf heures trente minutes**, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la salle Concillon de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 29/06/2020.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M DUPIN Gilles - Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme – Mme VERPY Evelyne – M DUCROUX Loïc – M PADET René – Mme DURON Josette – M VOLLE Jean Marc – Mme TRIOMPHE Christine – M LAMURE Christophe – Mme CARTON Marie Claude – Mme PEILLON Jacqueline – M CHOMAT Pascal – Mme PERRIN Cécile – Mme FERRE Odile – M PONCET Marc – Mme PALMIER Catherine – M NAULIN Jean Yves – Mme COLOMB Florence

**Pouvoirs déposés :**

Mme Sabrina DURON donne pouvoir à Mme Catherine PALMIER

**Absents excusés :**

M Devris CELEN – Mme Christelle CHABANNE – M Etienne YENIL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur René PADET

➤ *Information*

Un point est rajouté à l'ordre du jour : une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du plan de relance après confinement.

❖ *DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION*

A. TRAVAUX

**1. Choix du maître d'œuvre pour la maison de santé**

Vu l'avis d'appel public à la concurrence,

Vu l'ouverture des plis du 15.06.2020,  
Vu le rapport d'analyse des offres,

La commune de Balbigny a accusé réception de 41 offres. Du fait de la pandémie de COVID-19, la date de remise des offres a été reportée à deux reprises. La commune de Balbigny a souhaité réunir les membres de la commission d'appel d'offres à titre d'information afin de présenter au mieux ce dossier.

Lors de l'analyse des offres, 16 candidatures ont été écartées suite à des incomplétudes de dossier, des erreurs manifestes de calcul ou une absence de correspondance avec les critères imposés.

Ainsi seules 25 offres ont été notées. Suivant les critères de sélection des offres (prix des prestations pour 40% et valeur technique pour 60%) que 4 candidats ont présentés les meilleures offres :

- Candidat n°2 : Agence d'Architecture Brosselard et Troncy : note de 16.92/20
- Candidat n°15 : Atelier d'Architecture Jean Luc Mathais : note de 16.52/20
- Candidat n°29 : Sarl Equilibre Architectes : note de 15.45/20
- Candidat n°28 : Sarl F.J.A Fournel – Jeudi Architecture : note de 15.35/20

Ces 4 candidats bénéficient d'une note au-dessus de 15/20, les autres ont une note inférieure 15/20. Il a donc été décidé de procéder à une réunion de négociation avec ces 4 candidats qui s'est déroulée le 30 juin 2020. Les 4 candidats ont proposés des techniques et idées intéressantes à conserver pour plus tard.

Les négociations se sont déroulées comme suit :

- 30 à 35 minutes d'entretien par candidat en mairie,
- présentation de l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée,
- présentation des moyens humains (qualifications et expériences sur des opérations similaires),
- présentation des moyens techniques,
- présentation de la méthodologie envisagée,
- discussion sur le montant de l'offre présentée et demande par la commune de la remise d'une meilleure offre pour le 02/07/2020 à 12h00 (transmission par tout moyen) par le biais d'un acte d'engagement dont les annexes ont été amendées afin de garantir l'égalité entre les candidats,
- échange et questions diverses.

Les offres négociées des 4 candidats ont été réceptionnées, par application des critères de sélection des offres fixés à l'article 4.2 du règlement de consultations, le classement suivant a pu être établi :

- 1°/ Candidat n° 2 Agence d'Architecture Brosselard et Troncy : note de 17.21/20
- 2°/ Candidat n° 15 : Atelier d'Architecture Jean Luc Mathais : note de 17.15/20
- 3°/ Candidat n° 29 : Sarl Equilibre Architectes : note de 15.47/20
- 4°/ Candidat n°28 : Sarl F.J.A – Fournel – Jeudi Architecture : note de 15.35/20

**Il est donc proposé de retenir l'Agence d'Architecture Brosselard et Troncy comme maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de la gare en maison de santé. Tranche ferme : 90 725 €HT et tranche optionnelle (réhausse du bâtiment en structure bois) : 26 255 €HT.** Il est rappelé que le cabinet est rémunéré sur un forfait en pourcentage des travaux, donc l'offre est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des travaux réellement réalisés : les honoraires de ce cabinet sont évaluées à 10.60 % sur l'ensemble.

***Le conseil municipal, à l'unanimité :***

- approuve le rapport d'analyse des offres et le maître d'œuvre retenu à savoir l'Agence d'Architecture Brosselard et Troncy pour un montant de 116 980 € HT (tranche optionnelle comprise)
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

A cela s'ajouteront les diagnostics nécessaires avant démarrage des travaux (amiante, sécurité, ...).

Pour un tel projet les honoraires totales se montent à environ 15 ou 16%. L'avant projet devra être présenté par le cabinet d'architectes pour septembre. Une réunion est d'ores et déjà prévue le jeudi 10 septembre avec les référents de la SNCF et les membres de l'association de la maison de santé pluridisciplinaire pour avancer sur le travail de réhabilitation du bâtiment.

## **2. Choix de l'entreprise pour les travaux rue du Port : séparatif eaux pluviales**

Vu l'avis d'appel public à la concurrence,  
Vu l'ouverture des plis du 23.06.2020,  
Vu le rapport d'analyse des offres,

A la date fixée pour la remise des offres, 6 plis dématérialisés sont parvenus dans les délais. La commune de Balbigny a souhaité réunir les membres de la commission d'appel d'offres à titre d'information afin de présenter au mieux ce dossier.

Le projet présenté est très intéressé et lissé en 3 phases :

- tranche ferme : du pont à la rue Claude Pilaud
- tranche optionnelle 1 : du pont à la rivière
- tranche optionnelle 2 : de la place Verdun à la rue Claude Pilaud.

L'objectif est de faire en premier la tranche ferme puis la 2 et finir par la tranche 1. Les travaux seront réalisés sur 2020 et 2021.

Après vérification de la recevabilité de l'ensemble des offres des erreurs ont été décelées et des compléments d'informations demandés aux entreprises. Le cabinet Réalités avait estimé les travaux (tranche ferme et tranches optionnelles 1 et 2) pour un montant de 489 039 € HT.

Entreprise candidate	Prix des prestations en € HT	Analyse du mémoire technique	Note finale sur 20	Classement
SEETP ROBINET	645 619.30 €	RAS	11.33	5
SADE -CGTH	369 740.50 €	RAS	19.70	1
SMTTP	621.872.50 €	RAS	11.24	6
BORDELET TP	478 521.50 €	RAS	14.65	4
SOGEA RHONE ALPES	470 743.50 €	RAS	16.31	3
EUROVIA AGENCE LMTP	412 974.35 €	RAS	19.06	2

**Il est donc proposé de retenir, au regard des critères de l'appel d'offres et en application de ceux-ci, l'entreprise qui présente la meilleure offre, soit l'entreprise SADE CGTH pour un montant de 369 740.50 € HT soit 443 688.60 € TTC.**

***Le conseil municipal, à l'unanimité :***

- approuve le rapport d'analyse des offres et l'entreprise retenue pour des travaux d'un montant de 369 740.50 € HT soit 443 688.60 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

## **3. Demande de subvention auprès du Département : Plan de relance par l'investissement 2020**

Suite au COVID 19 et au confinement, le Département a lancé un plan de relance à l'investissement

pour 2020 pour aider les collectivités porteuses de projet à redémarrer l'activité le plus tôt possible, aussi la commune a décidé de solliciter une subvention à ce titre sur le projet des travaux de séparatifs des réseaux rue du Port. La commune veille à réduire les rejets d'eaux pluviales en milieu naturel. Dans le cadre des travaux de mise en séparatif de la rue du Port, la commune entend poursuivre ses actions avec une dés-imperméabilisation complète de la voirie devant l'école avec sécurisation.

Un estimatif des travaux (avant projet) a été sollicité au cabinet REALITES.

La tranche ferme, prévue à partir de septembre 2020, consiste en :

- la création d'un réseau eaux usées strict en PVC SN8 Ø200 / Ø 315 ;
- le remplacement du dalot unitaire existant par un collecteur eaux pluviales Ø800 en béton armé de 135 A ;
- la modification du déversoir d'orage D07 ;
- la création d'un déversoir d'orage D07bis Place de la République, sur l'antenne unitaire Ø 800.

La requalification complète de l'emprise voirie, consiste en :

- la création d'un cheminement piéton d'une largeur de 3.00 traité en béton drainant, sur une structure réservoir d'eaux pluviales,
- la création d'aires d'accueil des véhicules aux abords de l'école en dalles béton engazonnées,
- la création d'espaces végétalisés de part et d'autres de ce cheminement en plantation d'arbres haute-tige,
- soit une dés-imperméabilisation de 840 m<sup>2</sup> de voirie.

La tranche optionnelle, prévue à partir de mars 2021 consiste en :

- le renouvellement du collecteur eaux usées en PVC SN8 Ø400.

Les travaux sont évalués ainsi :

\* Tranche ferme ANNEE 2020 :

- Création d'un réseau eaux usées strict et reprise des branchements eaux usées  
113 000 € HT
- Remplacement du dalot unitaire existant par un collecteur eaux pluviales et reprise des branchements eaux pluviales  
200 000 € HT

\* Tranche optionnelle ANNEE 2021 :

- Renouvellement du réseau eaux usées  
66 000 € HT

\* Requalification de la rue du Port  
120 000 € HT

\* Etudes  
46 400 € HT

Montant total HT : 545 400 € HT soit 654 480€ TTC.

#### ***Le conseil municipal, à l'unanimité :***

- approuve l'avant projet tel que présenté
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre du Plan de relance pour l'investissement 2020
- précise que ces travaux ne seront engagés qu'après retour des subventions obtenues.

#### **Questions diverses**

\* Cérémonie du 14 juillet : à 11h30 Place Verdun pour dépôt de gerbes. L'ensemble des élus sont invités ainsi que les services de gendarmerie et de pompiers. Cette cérémonie hautement symbolique sera réalisée en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale.

\* Site Valencieux : les caméras ont été détériorées. Les agents des services techniques passent régulièrement sur le site pour nettoyer car ce site est très prisé des jeunes et des familles.

**Prochaines réunions :**

- Commission vie associative : vendredi 17 juillet à 18h30 en mairie
- Conseil municipal : le mardi 08 septembre à 20h30 en mairie

La séance du jour est levée à 20h10.

Le Maire  
Gilles DUPIN